

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des urbanistes



**European Committee
of the Regions**

LE XIII^E GRAND PRIX DE L'URBANISME EUROPEEN 2020

APPEL A CANDIDATURE & BROCHURE D'INFORMATION

PROMOUVOIR L'AGENDA URBAIN EUROPEEN ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Introduction

Les Grands Prix européens de l'urbanisme, organisés tous les deux ans par l'ECTP-CEU depuis 1990, fournissent un cadre commun pour la pratique de l'aménagement du territoire, récompensent les bons exemples dans toute l'Europe et permettent au Conseil européen des urbanistes de promouvoir la mise en œuvre concrète de la Charte de l'urbanisme européen approuvée en avril 2013 à Barcelone.

Cette Charte offre une vision des villes et des régions européennes pour le XXI^e siècle dans le contexte de la mondialisation, considérant la planification spatiale comme une approche essentielle pour parvenir à la cohésion culturelle, sociale, environnementale et économique.

Depuis 2010, ces prix sont soutenus par le Comité des Régions de l'Union européenne et organisés en collaboration avec eux. Les projets récompensés ont été présentés à l'assemblée des élus locaux et régionaux de la COTER (Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE).

Grand Prix Européen de l'Urbanisme 2020

Les grands Prix européens de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, présentés par l'ECTP-CEU (Conseil européen des urbanistes), reconnaissent les stratégies, projets ou développements en matière d'aménagement ou de design urbain qui apportent une contribution remarquable à la qualité de la vie dans les régions urbaines et rurales de l'Europe.

Les objectifs du Grand Prix sont

- Démontrer au grand public, au professionnels et aux mandataires publics, des projets réussis et innovants et des développements grâce auxquels la qualité de vie des citoyens européens est améliorée sur les plans sociaux, économiques et écologiques.
- Illustrer la diversité et la vaste portée de l'activité d'urbaniste aujourd'hui. Dans la revitalisation des zones urbaines, dans le développement de l'économie et des loisirs, la gestion des transports et du trafic, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de l'identité culturelle.
- Promouvoir une approche intégrée des questions urbaines conformément aux objectifs de la Charte de Leipzig et de l'agenda urbain européen : occupation durable des sols et solutions fondées sur la nature, adaptation au changement climatique (y compris les solutions d'infrastructure verte), transition énergétique. Qualité de l'air, mobilité urbaine et transition numérique. Logement, patrimoine culturel, Sécurité dans les espaces publics, Pauvreté urbaine, Économie circulaire, Emplois et compétences dans l'économie locale et Inclusion des migrants et des réfugiés.
- Promouvoir les objectifs du programme 2030 du développement durable et en particulier l'objectif 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- Démontrer clairement les avantages du processus de l'urbanisme participatif, facilité par des urbanistes professionnels, montrant que la coopération entre les parties prenantes, les autorités locales, les agences de développement et les citoyens intéressés peut avoir un effet synergique bénéfique pour tous.
- Promouvoir les points de vue, les idées et la vision de l'ECTP-CEU sur l'avenir des villes et des régions européennes, tels qu'ils sont exprimés dans la Charte de l'Urbanisme européen de 2013 afin de créer et d'améliorer les conditions favorables à la promotion du développement durable.
- Les projets présentés au Grand Prix Européen de l'Urbanisme peuvent être des plans et études publiés, des projets impliquant la participation de la communauté et un développement physique important, à l'échelle transnationale, nationale, transrégionale, régionale ou locale.

Critères et procédure de sélection

Pour évaluer les candidatures, un jury indépendant représentant les professionnels de l'urbanisme sera nommé par l'ECTP-CEU et le Comité des Régions.

Le jury prendra en compte un ou plusieurs des critères suivants :

- Application des principes de développement durable, pour l'amélioration de l'environnement et de tout avantage social et économique reconnaissable résultant du projet en termes de bien-être humain, de sécurité accrue ou d'efficacité accrue ;
- L'originalité et l'innovation de la réalisation ou de la démarche ;
- La qualité du travail professionnel impliqué dans la conception, dans le développement de concepts de planification ou dans l'application de techniques de planification ;
- Dans quelle mesure le programme peut servir de référence pour d'autres travaux ailleurs ou pour développer d'autres programmes connexes ;
- L'importance des approches intégrées en matière d'urbanisme afin de traiter les problèmes de manière globale ;
- La mesure dans laquelle les sols déjà aménagés sont réutilisés plutôt que de consommer de nouveaux sites naturels ou agricoles pour le développement urbain ;
- Les résultats positifs de mises en œuvre ;
- Le rôle joué par l'urbaniste en tant que facilitateur ou coordinateur et la démonstration de la valeur ajoutée apportée au projet grâce à la participation de jeunes urbanistes ;
- Coopération étendue avec les parties prenantes et les autorités publiques et, dans certains cas, création d'un nouveau format de consultation et de prise de décision.

Catégories de prix

Les catégories des prix sont les suivantes :

- Aménagement du territoire régional ou agglomération
- Plan d'aménagement local
- Projet urbain
- Design urbain

Le jury pourra reconnaître un lauréat dans chaque catégorie mais pourra augmenter le nombre de projets primés à juste titre lorsque des projets de même valeur auront été approuvés.

Mention spéciale

Dans le cas de bons exemples dans un thème particulier, le jury peut également décider de faire une mention spéciale.

Processus de sélection

Tous les types de projets liés au territoire européen sont les bienvenus. Les institutions privées et publiques, les entreprises, les bureaux d'études ou toute combinaison de ces éléments peuvent envoyer un projet, une conception, une réalisation, une politique ou un processus. Le processus de candidature peut se faire de deux manières : directement ou par le biais des organisations membres de l'ECTP-CEU. Les membres effectifs et les membres correspondants sont invités à proposer des candidatures représentant les meilleures pratiques de leur pays. Tout projet peut être proposé, y compris des lauréats ou des finalistes, des systèmes de récompenses nationaux ou régionaux ou des systèmes ayant fait l'objet d'une autre forme de sélection.

La manière dont les entrées sont proposées ont une influence directe sur les frais d'inscription (voir la section "Frais d'inscription").

ECTP-CEU recommande de contacter les associations membres (voir le site www.ectp-ceu.eu, "[members](#)").

Date limite d'envoi des candidatures : 01 juin 2020

Les inscriptions doivent être envoyées à ECTP-CEU en format électronique à secretariat@ectp-ceu.eu

Voir les spécifications et exigences ci-dessous.

Toutes les inscriptions seront examinées entre juin et août 2020.

Aucun résultat ne sera communiqué avant la cérémonie de remise des prix.

Jury

Le jury sera présidé par Vincent Goodstadt, professeur honoraire à l'Université de Manchester, ancien président du Royal Town Planning Institute (RTPI) et président d'honneur de l'ECTP-CEU ; d'un représentant du Comité des régions (CdR), d'un représentant de la EU DG Regio ainsi que d'Urbanistes internationaux du réseau de l'ECTP-CEU.

Composition des Dossiers de candidature

Chaque candidature doit inclure :

1. Une description écrite détaillée de la candidature en anglais **ou** en français. La description ne doit pas dépasser quatre pages A4 (par langue) comprenant le titre, tableaux et références. Cette description doit être envoyée en format word (.doc) ou en format éditable.

2. Une version haute résolution de deux panneaux couleur en format 80 X 150 cm (80 cm de large, 150 cm de haut), fournissant une explication claire, un emplacement détaillé et des illustrations détaillées **en anglais**. Les fichiers en haute résolution sont nécessaires pour être imprimés et servir au jury et aux expositions qui seront organisées ensuite.

Les fichiers envoyés doivent être:

- en jpg, tiff ou pdf
- minimum 150 ppi, de préférence 300 ppi.
- veillez à ne pas utiliser une police de caractères trop petite.

3. Un CV simple (1 page maximum)

4. Le justificatif de paiement des frais d'inscription.

5. Tout le matériel (les panneaux format 80X 150 cm, la description écrite, le CV, le justificatif de paiement) doivent être placés dans un fichier zip téléchargeable et l'adresse Web (URL) fournie lors de la soumission. Un envoi du type 'wetransfert' est également accepté.

Le [formulaire de candidature](#) est en ligne, sur le site de l'ECTP-CEU

La confirmation de l'envoi du formulaire avec l'envoi du fichier zip au secrétariat secretariat@ectp-ceu.eu complètent la candidature.

Les prix

Le Conseil européen des urbanistes remettra des Certificats d'Honneur aux gagnants. Des prix seront attribués aux candidatures jugées exceptionnelles selon les critères d'évaluation.

La cérémonie

La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne 2020 dans un lieu qui sera annoncé. Cet événement a atteint un profil médiatique élevé lors des précédentes occasions et il est prévu que l'événement atteindra une couverture similaire.

Tous les participants seront invités à assister à la cérémonie pour participer à une session de présentation et de débat.

Publication

Toutes les candidatures seront publiées sur le site Web de ECTP-CEU, sur les médias sociaux et dans un livre électronique.

ECTP-CEU est propriétaire des résultats des prix et leur publication est gérée exclusivement par le comité exécutif de l'ECTP-CEU.

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription au Grand Prix Européen de l'Urbanisme 2020 varient selon si la candidature est envoyée directement ou si elle est approuvée par un membre de l'ECTP-CEU (association urbaniste nationale).

Envoyée directement : 500,00 €

Si approuvée par un membre de l'ECTP-CEU: 250,00 €

Les projets ayant remporté un concours organisé par un membre de l'ECTP-CEU peuvent bénéficier d'un accès gratuit à la compétition.

L'approbation par le membre ECTP-CEU (association urbaniste nationale) peut être stipulée sur le formulaire d'inscription ou confirmé par échange de courriels.

Le paiement doit être effectué par virement bancaire à:

Nom de la banque:	ING Banque
Numéro de compte (IBAN):	BE56 3100 0708 1288
Nom du compte:	Conseil Européen des Urbanistes
Code BIC:	BBRUBEBB

Informations complémentaires :

Pour plus d'information sur les précédentes éditions et pour bénéficier de l'endossement de votre candidature, merci de contacter les Associations ou Instituts nationaux membres de l'ECTP-CEU.

Voir infos à l'adresse suivante : www.ectp-ceu.eu
e-mail ECTP-CEU : secretariat@ectp-ceu.eu